



CDEN du 14 février 2025

Déclaration de l'UNSA Éducation

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

L'UNSA Education regrette que la décision de surseoir à la suppression de 4000 postes au niveau national ne donne pas les moyens à ce CDEN de se tenir dans de meilleures conditions.

Dans le premier degré, la perte de 10 postes est un lourd tribut à payer pour notre département, après la perte de 22 postes ces deux dernières années. Il faut entendre l'incompréhension et la colère des personnels, des parents d'élèves et des élus.

Majoritairement rural et montagnard, notre département est confronté au défi du maintien d'un maillage du territoire cohérent. Cela demande des moyens, une visibilité, un travail de partenariat entre tous les acteurs du système éducatif. Quand vous disiez Monsieur le Préfet être conscient de la fragilité de l'Ecole en milieu rural et plaider pour qu'une stratégie locale soit mise en place, à l'UNSA Education, nous voulons obtenir autre chose que des éléments de langage : nous voulons des réponses, des actes, des solutions.

Il faut trouver les moyens d'assurer le maillage territorial, répondre aux besoins d'une école inclusive à bout de souffle, donner des moyens à la direction d'école, permettre aux collectivités d'investir dans leur école sans avoir la crainte d'un désengagement ultérieur du service public.

Si nous faisons cette remarque, c'est que cette crainte est bien sûr présente pour l'année prochaine. La politique de suppression de postes de fonctionnaires est à l'œuvre et nul doute que ceux qui avaient imaginés le premier budget Barnier reviendront à la charge.

Le projet de carte scolaire que nous allons étudier aujourd'hui s'attaque à nos écoles maternelles ou de quartier, à nos écoles rurales et nos regroupements pédagogiques. L'UNSA Education continue à demander que chaque enfant scolarisé compte dans les effectifs, à l'instar des enfants de moins de 3 ans, dans le respect du Code de l'Education et de la Loi Montagne.

Le Code de l'Education à l'article L.111-1 stipule que « L'éducation est la première priorité nationale. Le service public (...) contribue à l'égalité des chances (...). Il veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants, sans aucune distinction. (...) L'école garantit à tous les élèves l'apprentissage et la maîtrise de la langue française. »

Comment est-il possible d'envisager, au regard du devoir d'accueil des enfants allophones qui arrivent sur notre territoire, de retirer le dispositif UPE2A de l'école de Langeac ? Comment est-il possible de faire croire qu'un redéploiement du poste de Brioude sur les bassins de Brioude, Langeac et Saugues permettra une prise en charge digne et décente de tous les élèves allophones, alors même que le nombre de places du CADA de Langeac vient d'être étendu ?

Il est de notre responsabilité collective d'assurer à tous les enfants de notre territoire une éducation de qualité. L'Ecole n'a pas vocation à répondre à une quelconque rentabilité, et sa gestion ne saurait relever d'une logique purement comptable.

Avec un budget second degré à moins 3 emplois pour une baisse démographique annoncée de 504 élèves dans le secondaire, on aurait pu espérer qu'un signal soit envoyé aux collèges pour améliorer un tout petit peu les conditions de travail et d'apprentissage des élèves. Il n'en sera rien. Les documents présentés au CSA Académique font état de 33,5 emplois retirés dans les collèges.

37% de nos collégiens travailleront dans des classes à plus de 28 élèves. Ce chiffre monte même à 46% pour le niveau 5^e. Le choc des savoirs en 6^e/5^e, mesure dont l'UNSA Education continue de demander le retrait, n'est que très partiellement financé. L'accompagnement spécifique en 4^e/3^e qui vient d'apparaître dans le paysage, ne reçoit aucune dotation. Les dispositifs non financés se multiplient. Ils impactent d'autant la marge d'autonomie et mettent clairement en danger les options en langues et dédoublements en matière scientifiques.

Le rectorat a choisi de mettre en réserve 1134 heures pour répondre aux ajustements de juin. Cette réserve était l'an dernier à la même date de 688 heures. Pour l'UNSA Education, c'est beaucoup trop.

Au vu de ces éléments, l'UNSA Education réitère les demandes formulées dans les instances à savoir :

- l'ouverture dès maintenant de divisions, partout où les effectifs, dans le cadre des montées de cohortes, ont été notoirement sous évalués.
- L'attribution de marges d'autonomie majorées partout où les effectifs sont chargés selon un principe clair, connu de tous et applicables à tous les établissements immédiatement.

C'est maintenant qu'il faut agir pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves en diminuant le nombre d'élèves par division.

C'est maintenant qu'il faut agir pour améliorer les conditions d'exercice des collègues en limitant au maximum les suppressions de postes et les compléments de service.

C'est maintenant qu'il faut agir pour que les personnels, exerçant en collège, puissent voir une toute petite amélioration de leur quotidien.

Cette année, les moyens attribués en carte scolaire pour le second degré le permettent. Ne pas le faire est pour nous totalement inacceptable.

Pour conclure, l'UNSA Éducation réaffirme qu'une politique éducative cohérente, respectueuse des personnels et des élèves, ne peut se baser sur des réformes précipitées et sans moyens. Il est nécessaire de prendre du recul, de stabiliser notre système et de faire en sorte que les agents de l'Éducation nationale bénéficient des conditions de travail dignes et des moyens nécessaires à l'exercice de leur mission.

S'atteler à ces défis majeurs est une urgence, d'autant plus que nous manquons cruellement de personnels. Il est nécessaire de faire des choix, certes coûteux d'un point de vue budgétaire, mais indispensables pour répondre aux problématiques salariales, prendre en compte les enjeux de mixité, d'inclusion et in fine chercher des solutions aux défis posés. Il est inacceptable que nos collègues exercent dans des conditions qui continuent sans cesse à se dégrader dans un contexte où leur pouvoir d'achat continue à régresser.

Monsieur le premier ministre, et Madame la ministre de l'Education, ont affirmé leur volonté que l'Education soit la priorité. Il leur appartient de faire en sorte que les mots renvoient au réel.

Nous vous remercions.